



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

06 novembre 2014

Le Conseil d'Etat prend des mesures après la publication des rapports de la Commission de gestion et de la Commission de justice du Grand Conseil

(IVS).- Après avoir analysé les rapports de la Commission de gestion du Grand Conseil sur « le fonctionnement de l'Etat dans le cadre du dossier Cleusix » et celui de la Commission de justice du Grand Conseil sur la « Commission de recours en matière fiscale », le Conseil d'Etat prend des mesures. Il renforce également sa gouvernance et sa communication pour mieux faire face à ce genre d'événements et anticiper les défis auxquels le canton est confronté.

Le Gouvernement valaisan a analysé les rapports de la Commission de gestion (COGEST) et de la Commission de justice (COJU) du Grand Conseil consacrés au dossier Cleusix et à la Commission cantonale de recours en matière fiscale. Dans son rapport, la COGEST relève notamment que la procédure de sélection de Jean-Marie Cleusix au poste de chef du Service de l'enseignement a été parfaitement menée, mais qu'il aurait fallu surseoir à la nomination afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. La commission estime par ailleurs que Jean-Marie Cleusix a agi de manière inadmissible en ne distinguant pas clairement ses affaires privées et professionnelles. Elle recommande donc entre autres au Conseil d'Etat d'exiger du chef du Service de l'enseignement qu'il règle ses différends fiscaux avec les autorités concernées et qu'il examine l'opportunité d'instituer une procédure disciplinaire envers le chef du Service de l'enseignement concernant l'utilisation du personnel de l'Etat pour une affaire privée et pour usurpation du mandat de IVS, l'Information de l'Etat du Valais.

Le rapport de la COJU, consacré à la Commission de recours en matière fiscale (CCR), relève pour sa part que les compétences du gouvernement en la matière sont restreintes, raison pour laquelle, les recommandations de la commission au Conseil d'Etat se limitent à l'ouverture d'une enquête disciplinaire, respectivement une action en responsabilité, voire dénonciation pénale pour gestion déloyale des intérêts publics contre le secrétaire et ses adjoints. La COJU reproche notamment au secrétaire un laxisme répréhensible. Les autres recommandations de la Commission de justice sont destinées en priorité au Grand Conseil.

Remarques sur les rapports

A propos de la conférence de presse de la Municipalité de Leytron, le Chargé de la communication du Département de la formation et de la sécurité (DFS) et Secrétaire général du département (Jean-Marie Cleusix avait au moment des faits les deux fonctions de secrétaire général et de chargé de la communication au DFS) a été mandaté par son chef de département d'obtenir des informations sur la conférence de presse du 16 janvier 2014. Le Chargé de communication et Secrétaire général a dès lors mandaté une stagiaire pour assister à ladite conférence de presse et enregistrer son contenu. Il convient de relever que Jean-Marie Cleusix a ensuite transmis ces informations au Chef du DFS, Oskar Freysinger, sous forme orale et plus tard sous forme écrite, mais que le Conseil d'Etat n'a pas reçu ces informations.



La stagiaire a bel et bien participé, sur mandat du Chargé de la communication du Département de la formation et de la sécurité (DFS), à la conférence de presse puisque le chef du Département a souhaité recevoir ces informations. Celle-ci concernait toutefois également Jean-Marie Cleusix. Un mélange des affaires professionnelles et privées ne peut donc pas être exclu a priori.

A propos du rapport de la COJU, le Conseil d'Etat relève que le secrétaire de la Commission cantonale de recours (CCR) a certes joué un rôle clef mais pas décisif, puisqu'il ne dispose d'aucun pouvoir de décision. Celui-ci n'a de plus pas reçu d'instructions des chefs du Département des finances. Conscient de la surcharge de travail la CCR a demandé et obtenu en 2008 un demi-poste. Depuis lors, la situation s'est améliorée. Le gouvernement constate également que pour les six autres dossiers qui ont posé des problèmes de prescription, la COJU a reçu des documents détaillés. Les éléments auraient pu ainsi être constatés par la COJU sur la base des décisions et la note anonymisées transmises.

Mesures du gouvernement

En février et mars dernier des délégations du Conseil d'Etat et de la Municipalité de Leytron se sont rencontrées afin d'éclaircir la plupart des questions liées à ce dossier (voir communiqué du 8 avril). A cette occasion, elles avaient convenu que les points en suspens seraient traités par les deux instances dans la poursuite du dialogue approfondi instauré, après que le Grand Conseil se soit prononcé sur les rapports de la COGEST, respectivement de la COJU. Le gouvernement prendra comme prévu contact avec la Municipalité de Leytron pour régler les questions en suspens, lorsque le parlement se sera prononcé.

Puisque la COJU et la COGEST ne lui ont pas accordé le droit de consulter le dossier, le Conseil d'Etat ne peut s'exprimer plus avant sur la recherche des faits. Pour établir tous les faits et déterminer si les griefs invoqués par la COJU et la COGEST sont avérés, il a décidé d'ouvrir une enquête disciplinaire à l'encontre du Chef du Service de l'enseignement, Jean-Marie Cleusix et du Secrétaire de la CCR, Gilles de Riedmatten. Les enquêtes seront menées par un expert externe indépendant. Les résultats sont attendus le plus rapidement possible, mais au plus tard pour le 31 mars 2015.

Afin de limiter le plus possible le risque qu'un candidat ne réponde pas aux exigences définies dans l'ordonnance sur le personnel, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire des évaluations supplémentaires comme nouveau standard d'engagement avec notamment la recherche d'informations sur le casier judiciaire ou encore d'éventuelles obligations financières envers les autorités cantonales et communales.

Suite à la publication d'un arrêt du Tribunal fédéral concernant la double fonction du secrétaire de la CCR, la commission a suspendu la collaboration pour ses travaux juridictionnels avec le secrétaire de la CCR.

Le Conseil d'Etat a pour sa part décidé dans un premier temps de prendre des mesures de réorganisation immédiates et provisoires du secrétariat de la commission. Deux juristes du Service juridique des finances et du personnel seront affectés à titre provisoire auprès de la CCR, pour les besoins de son secrétariat et sous l'autorité et la responsabilité exclusives de la CCR.

Le Conseil d'Etat est prêt à charger une commission extra-parlementaire d'étudier les avantages et les désavantages de la suppression de la CCR, de présenter un rapport sur l'opportunité de transférer ces charges au TC et d'examiner d'autres alternatives possibles. Le Conseil d'Etat renonce en revanche à introduire un contrôle supplémentaire du Service cantonal des contributions (SCC) par l'Inspection cantonale des finances (IF). L'IF qui effectue déjà des contrôles, travaille en effet en étroite collaboration avec le SCC. Des contrôles externes sont de plus effectués par l'Administration fédérale des contributions.

Pour les autres dossiers qui ont posé des problèmes de prescription, le Conseil d'Etat est prêt à collaborer avec la COJU en respectant le secret de fonction et le secret fiscal afin d'apporter la transparence nécessaire.

Renforcement de la gouvernance et de la communication

Pour mieux faire face à ce genre d'événements et répondre à la complexification des défis à relever par le canton, le gouvernement a décidé de renforcer sa gouvernance. Il entend ainsi consolider la conduite collégiale des objets de portée interdépartementale ou qui touchent à la réputation de l'Etat. Ces changements qui seront effectifs au cours des prochains mois, ne visent pas seulement le court terme. Ils permettront également à moyen et long terme d'améliorer la fixation des priorités stratégiques.

Le Conseil d'Etat a décidé par la même occasion de renforcer sa communication, il le fera grâce à la mise en place d'une communication plus active et plus transparente.

Personne de contact : Jean-Michel Cina, président du Conseil d'Etat - 079 224 87 88